



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Crameri (PSLT) relative à la création d'un fonds pour encourager les énergies renouvelables

Question d'Adriano Crameri

Selon la nouvelle loi sur l'énergie, un fonds communal doit être prévu à hauteur de 25% soit d'au moins 150'000 francs l'an provenant de l'encaissement de la redevance pour l'éclairage public.

Je demande si le Conseil communal envisage de soumettre au Conseil général une proposition de création d'un fonds comprenant également un règlement d'application ?

Réponse du Conseil communal

Ce point n'a pas encore fait l'objet d'une discussion au sein du Conseil communal. Par ailleurs, cette mesure ne figure pas dans le texte de la loi sur l'énergie (LEN) actuelle. C'est une disposition du projet de la nouvelle loi, laquelle doit encore faire l'objet d'une décision du Grand Conseil.

Au-delà du fait que cela soit une disposition obligatoire ou pas, il serait effectivement intéressant de se pencher sur un mode de promotion des énergies renouvelables au travers d'une politique communale spécifique. Pour ce faire il est important qu'une discussion se fasse sur le plan politique et que l'ensemble des acteurs politiques communaux y soient associés.

La Tène, le 22 octobre 2012

LE CONSEIL COMMUNAL